

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 16/09/2020

Le mercredi 16 septembre 2020 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTE EXCUSE : Maryll GUILLOTEAU

ABSTENT EXCUSE pour les rapports n° 8 à 14 : Denis BROLIQUIER

DEPOTS DE POUVOIR : Maryll GUILLOTEAU pouvoir à Pierre OLIVER
Denis BROLIQUIER pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET pour les rapports n° 8 à 14.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES PROCES-VERBAUX DES SEANCE DU 12/07/20 et DU 22/07/20

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement, bienvenu au public, bienvenue à Sophie Descour qui était anciennement membre de ce conseil et bienvenue aux journalistes.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 16 septembre 2020. Je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Stéphanie, merci de procéder à l'appel nominal.

Mme Guilloteau est absente, elle m'a donné son pouvoir et M. Broliquier est en retard. Il nous rejoint d'ici 10 minutes, en attendant, il a donné pouvoir à M. Chaillet.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux du 12 et 22 juillet qui vous ont été envoyés par mail fin juillet. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je les mets aux voix.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance une vingtaine de délibérations. La première concerne, les échanges fonciers sans soulte de parcelles entre la ville de Lyon et la Métropole de Lyon situées aux abords de l'église Saint Bonaventure. Roland Bernard, je vous laisse la parole.

02/20/08 Lyon 2e – Echange foncier sans soulte de parcelles entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon situées aux abords de l'église Saint Bonaventure - EI 02052 - N° inventaire entrant 02052T002-01 – sortant 02052T001-02 Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

RAPPORTEUR : Roland BERNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/09 Lyon 2e - Place Bellecour - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et échange sans soulte entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon des volumes n° 5 et n° 9 en vue de la régularisation foncière des sanitaires publics - EI 02015 - numéros d'inventaire - Entrant : 02015V001 - 02015V002 - Sortant : 02015A000 - Opération n° 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

RAPPORTEUR : Roland BERNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/10 Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demande de valider ce projet mais je voudrais quand même attirer l'attention du Maire de Lyon sur le fait que les professionnels que ce soit les entreprises du BTP, des déménageurs, des transporteurs ne sont pas prêts au niveau logistique ni au niveau financier à assumer ces coûts-là. C'est-à-dire que pour une société de déménagement, c'est un domaine que je connais bien, leurs poids lourd ne pourront plus pénétrer sur la presqu'île. La société devra donc utiliser deux petits camions, du coup le bilan carbone sera plus important, parce qu'il y aura deux moteurs qui tourneront en centre-ville au lieu d'un !

C'est un élément très important à prendre en compte. Il faut que les choses se décident dans la concertation, une vraie concertation avec les professionnels. Les statistiques de l'INSEE ou de l'ARS ne suffisent pas. Il faut vraiment aller au contact des professionnels pour définir des règles qui vont s'appliquer à la Ville de Lyon. Mais bien sûr, je vous demanderai de valider ce rapport, puisque là, il s'agit de rembourser justement les professionnels qui ont trop payé.

M. Lungenstrass : Juste quelques mots pour vous répondre. En effet, c'est moi qui porterai ce sujet en Conseil Municipal et donc je suis évidemment favorable à cette délibération. Un mot sur la Zone à Faibles Emissions ; on prévoit dans la majorité et en lien avec la Métropole, parce que c'est elle qui porte ce dossier, de faire évoluer cette ZFE. Pas simplement parce que cela nous fait plaisir mais parce que l'Union Européenne et le Conseil d'Etat nous ont clairement missionnés, pour ne pas dire menacés, sur la ZFE. Il y a une pollution de l'air de fond dans les plus grandes métropoles de France qui est bien trop élevée et qui menace la santé des habitants et des habitantes. Nous sommes obligés d'être plus contraignants, plus ambitieux sur la ZFE. En ce qui concerne les professionnels, vous avez tout à fait raison, c'est pour cela que nous allons lancer un certain nombre de chantiers sur la logistique urbaine. Alors parfois, les déménageurs ne rentreront pas forcément dans ce cadre-là mais vous avez raison de souligner ce point. Il faut faire attention aussi aux effets rebonds, si je puis dire sur ces sujets-là, parce qu'on peut être perdants au change. En tous les cas, on sera vigilants sur ce sujet parce que l'objectif, bien sûr, c'est de réduire la pollution de l'air dans notre agglomération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/11 Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce que l'on peut dire sur ce rapport c'est que la vidéo verbalisation n'a plus à faire ses preuves. Ce dispositif est efficace. A mon avis, au-delà de l'expérimentation, il faut passer à la pérennisation du système et le développer et ce, assez rapidement. Refaire une année expérimentation, cela ne me semble pas adapté, mais s'il faut le faire, faisons-le ! Je vous demanderai de voter favorablement ce dossier puisqu'à la mairie du 2^e arrondissement, on est bien d'accord pour mettre en place tout ce qui pourra lutter contre les nuisances sonores, visuelles et autres.

M. Lungenstrass : Juste un mot pour vous répondre sur la durée de la prolongation. En effet, il s'agit d'une prolongation pour correspondre à la date de fin de l'expérimentation qui est menée sur le secteur étendu dans le bas des Pentes. Cela permettra de mettre en cohérence toutes les dates d'expérimentation de vidéo verbalisation. On verra selon le bilan comme procéder par la suite. Mais au moins on aura la même date de fin au lieu d'avoir différents dossiers qui se terminent à des dates différentes.

M. le Maire : Là-dessus on est bien d'accord. Nous, notre position elle est très clairement d'expliquer que ce dispositif doit devenir définitif sur un périmètre éventuellement plus large. Comme vous le savez, les problèmes de sécurité et de tranquillité publique sont un sujet majeur pour notre presqu'île et même plus largement pour l'ensemble de la Ville de Lyon. Je vous informe également, et un certain nombre d'entre vous le savent ou ont participé à des réunions dans ce sens, nous travaillons sur un plan de tranquillisation de la presqu'île, le débat est maintenant médiatiquement exposé. On a eu droit à des reportages dans les différents journaux nationaux ou locaux. C'est bien le signe que ce sujet est l'une des priorités des lyonnais. Nous demandons à la municipalité actuelle de la Ville de Lyon de se préoccuper de ces questions et d'apporter le plus vite possible des réponses pour l'ensemble de nos concitoyens.

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Nathalie CARLINO

02/20/12 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions.

RAPPORTEUR : Roland BERNARD

M. Bernard : Je ferai remarquer quand même que le quartier de la Confluence n'hésite pas à faire du logement social et essayer d'intégrer cette mixité sociale qui est voulue de tous les élus. C'est important aussi pour l'amélioration du mieux vivre ensemble. Mais néanmoins, il faut faire attention à ne pas faire n'importe quoi dans les attributions. On doit rencontrer avec vous, M. le Maire, très prochainement un certain nombre de bailleurs sociaux. Il faudra que l'on essaie de les convaincre de nous intégrer plus en amont dans l'analyse des dossiers pour lesquels des logements sociaux sont attribués.

M. le Maire : Juste pour vous donner un petit chiffre. Aujourd'hui, dans le 2^e arrondissement, nous sommes autour de 15,5% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de l'habitat. Entre 2001 et 2020 ce pourcentage est passé de 8% à 15,5%. On suit les demandes qui nous sont faites par l'ensemble des organismes. Je vais vous demander de voter favorablement ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/13 Approbation de la programmation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2020/2021.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/14 Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de pouce langage ».

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/15 Modalités de remboursement des activités périscolaires municipales durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Ce remboursement n'est pas prévu dans le règlement intérieur des activités municipales même en cas d'arrêt des activités suite à un événement exceptionnel. Il va donc falloir le voter. Pour la cantine cela ne pose pas de problème puisque c'est une facturation au mois sur la consommation réelle. Pour le temps après la classe, c'est une facturation qui a été effectuée à l'année en une seule fois au mois d'octobre. Il est donc proposé aux familles deux modalités pour les rembourser : soit d'appliquer une réduction pour ceux qui utilisent encore le service cette année sur la facture à venir, soit un remboursement pour ceux qui ont quitté l'arrondissement ou n'utilisent plus ce service. Pour les ateliers du mercredi après-midi, il est proposé de facturer que 4 mercredis sur les 18 prévus pour les familles qui ont utilisé ce service.

On nous annonce un montant de remboursements de 7000 euros. J'attire juste votre attention sur le fait que ces 7000 euros prennent en compte le montant remboursé aux familles qui n'utilisent plus le service mais ne nous indique pas le coût réel de l'opération même si elle est inévitable concernant tout ce qui va être re-crédité cette année et déduit des factures à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/16 Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975€ à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/17 Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations oeuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et "Casino" - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/18 Soutien aux associations porteuses de projets sélectionnés dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020 –« Tout l'monde dehors » annulés du fait de la crise sanitaire

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/19 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2020 - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/20 Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/21 Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 2e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Par délibération du Conseil d'Arrondissement du 22/07/20 et du Conseil Municipal du 30/07/20, le Conseil Municipal a accordé des délégations d'attributions au Conseil d'Arrondissement du 2^e en matière de marchés publics : les marchés à procédure adaptée (MAPA) dans des catégories d'achats définies : communication, routage, traiteurs, alimentation, organisation de manifestations. La délibération du 16/09/2020 est la 2^e étape de la délégation du Conseil d'Arrondissement du 2^e vers le Maire d'arrondissement. Le seuil de passation des MAPA est de 90 000 € HT. Pour votre information sur le mandat 2014-2020, la Maire du 2^e n'a passé aucun marché public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/22 Adaptation des tarifs des salles associatives et des règlements intérieurs transférées à la Mairie du 2e arrondissement

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

M. Fernoux : Qu'est-ce que l'on entend par organisation politique, est ce qu'il y aura des gardes fous ? Ou est-ce que toutes les organisations qui sont dites politiques pourront louer des salles dans le 2^e arrondissement ?

M. le Maire : Ce seront les partis politiques traditionnels. Typiquement, Europe Ecologie les Verts aura toute sa place pour venir faire une réunion politique dans le 2^e arrondissement, au même titre que les Républicains ou autre organisation centriste. Mais comme c'est le cas il me semble dans tous les autres arrondissements.

M. Lungenstrass : Et vous validez bien que c'est au tarif associatif classique ?

M. le Maire : Exactement.

M. Lungenstrass : Très bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/23 Lyon 2e - Locaux associatifs 32 cours Bayard - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association SMD Lyon - EI N° 02062.

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/24 Désignation de représentants du Maire et du Conseil d'arrondissement auprès de diverses associations.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/25 Lyon 2ème - Composition des Conseils d'écoles - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/26 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 – 2ème phase.

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/27 Dotation aux arrondissement pour l'année 2021.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Chaque année, avant le 1^{er} novembre la Mairie centrale notifie aux 9 arrondissements le montant des dotations aux arrondissements pour l'année suivante : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale en fonctionnement. La dotation d'investissement est de 2€ par habitants, 63 016 € en 2020. L'ensemble des grandes villes de la loi PLM avaient demandé un report à mars pour pouvoir modifier ces montants ce qui n'a pas été accepté et donc on est exactement sur la même base que celle de l'année précédente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : J'aimerais faire un appel à candidats pour constituer un groupe de travail sur le règlement intérieur du conseil d'arrondissement. Ce règlement intérieur doit être voté dans les 6 mois de l'installation de notre conseil d'arrondissement, le 12 juillet 2020. Je vous propose de repartir du règlement actuel. Je propose que trois élus, deux de la majorité et un de l'opposition compose ce groupe de travail pour un à deux temps de travail d'une heure avec le secrétariat général, Céline Thomas-Chaffange et Alexandra Le Nouys. Messieurs, Madame de l'opposition si quelqu'un veut se manifester pour participer à ce groupe de travail ? M. Fernoux, parfait. Et de notre côté ? Mme Stan, j'en étais sûr, très bien et M. Nuiry, merci beaucoup. Dernière question diverse, j'aimerais laisser la parole à Jean-Bernard Nuiry pour nous faire un point sur les journées européennes du Patrimoine.

M. Nuiry : Comme vous le savez, le week-end prochain dans toute la France, il y a beaucoup d'édifices en général fermés au public, qui seront visités par les français. Cela a beaucoup de succès, j'espère qu'il en sera autant pour cette année malgré le COVID et les mesures sanitaires à prendre en compte. Nous avons monté un projet très rapidement autour de l'architecte Clair Tisseur, architecte lyonnais bien connu qui a construit cet édifice de la mairie du 2^e. Il était autrefois, au 19^e siècle le siège d'une grande compagnie métallurgique. Et puis, Clair Tisseur a construit également l'église Sainte-Blandine ainsi que l'église du Bon-Pasteur à la Croix Rousse. Demain matin dans cette salle, nous allons mettre à disposition un certain nombre de panneaux et d'affiche concernant la vie de Clair Tisseur qui nous ont été prêtés par l'Académie du Gourguillon. Clair Tisseur a écrit également le fameux Littre de la Grand'Côte pour ceux qui aiment le patrimoine lyonnais. Et puis, samedi après-midi et dimanche après-midi, nous accueillerons le public en mairie. Il y aura aussi des personnes du comité d'intérêt local de Sainte-Blandine qui feront visiter l'église Sainte-Blandine.

M. le Maire : Je précise que l'ensemble des gestes barrières seront respectés lors de ces journées européennes du Patrimoine, notamment en mairie du 2^e avec des masques, du gel hydroalcoolique à disposition et quelqu'un à l'entrée pour superviser tout cela.

Mme Verney-Carron : M. le Maire, j'aimerais profiter de l'opportunité que vous nous donnez pour rappeler qu'au Musée des Tissus, dans notre arrondissement, il y a cette très belle exposition consacrée à Vivienne WESTWOOD qui a fait les honneurs de la presse nationale. C'est une exposition de très grande qualité sur la créatrice mais qui met aussi en valeur l'aspiration de la création et l'ensemble de nos collections d'Arts décoratifs qui est un joyau de notre arrondissement.

M. le Maire : Merci beaucoup, pas d'autres interventions ?
Notre séance est levée et je vous donne rendez-vous le jeudi 5 novembre à 18h.
Je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 18h40